1°) Montant de l'émission. — 2 580 000 € (deux millions cinq cent quatre vingt mille euros).

2°) Nombre de titres, valeur nominale, prix d'emission. — 2 580 actions de 1 000 € de valeur nominale.
Les actions sont émises au pair, sans prime d'émission, et sont à libérer intégralement lors de la souscription.

3°) Forme des titres. — Inchangé.
4°) Souscription des actions : Délai, conditions, droit de priorité :
Alinéa 1 : Inchangé.
— La souscription sera ouverte du 25 novembre au 29 décembre 2005. Les cinq premiers jours ouvrables de souscription sont réservés aux actionnaires ; la souscription publique sera donc ouverte le 1er décembre 2005. Elle sera close sans préavis, dès que la totalité des 2 580 actions aura été souscrite.
— Souscription minimale : 6 actions, soit 6 000 €, pour tous les actionnaires et les nouveaux souscripteurs.
Alinéas 4 et 5 : Inchangés
— Paragraphes 5, 6 et 7 : Inchangés.

8°) Défaut de réalisation, restitution des fonds. — Conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire, au vu du résultat des opérations de souscription, le conseil d'administration se réserve, s'il le juge opportun, de limiter l'augmentation du capital au montant des souscriptions reçues à la condition toutefois que celles-ci atteignent au moins 1 935 000 € (1 935 actions).
Au cas où le montant des souscriptions reçues n'atteindrait pas 1 935 000 €, l'augmentation de capital ne pourrait être réalisée. Les fonds recueillis seraient alors restitués aux souscripteurs sans frais ni intérêts dans les conditions prévues par la loi et dans le délai d'un mois à compter de la clôture des souscriptions et ce, à l'initiative de la société.

9°) Garantie de rachat. — Inchangé.

10°) Prospectus. — Un prospectus et un prospectus complémentaire ayant les visas n° 05-773 du 16 novembre 2005 et n° 05-839 du 8 décembre 2005 de l'Autorité des marchés financiers, sont tenus gratuitement à la disposition du public, au siège social de la société et à la Banque OBC Odier Bungener Courvoisier, 57, avenue d'Iéna, 75116 Paris.

11°) Objet de l'insertion. — La présente insertion intervient en vue de l'émission de 2 580 actions de 1 000 €.

Sofica UGC 1,
Le directeur général délégué :
NATHALIE TOULZA-MADAR,
faisant élection de domicile au siège social de la société.

07058

SOFICA VALOR 7

Société anonyme au capital de 8 000 000 €.
Siège social : 57, avenue d'Iéna, 75116 Paris.
452 213 689 R.C.S. Paris.

Complément à la parution effectuée au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 23 novembre 2005 relative à l'augmentation de capital de 2 680 000 € par appel public à l'épargne.

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a donné le 6 décembre 2005 un agrément complémentaire pour porter l'augmentation de capital à 3 680 000 €. En conséquence, les mentions suivantes de l'annonce parue au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 23 novembre 2005 relative à cette augmentation de capital sont complétées et modifiées comme suit :
Renseignements sur la société Sofica Valor 7 : Inchangé.
Renseignements concernant l'émission des actions : L'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2005 a décidé, sous réserve de l'agrément du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, d'augmenter le capital d'un montant maximum de 6 000 000 € et a donné pouvoir au conseil d'administration pour limiter le cas échéant, le montant de l'augmentation de capital au montant agréé par le ministre.
L'agrément initialement délivré pour une émission de 2 680 000 € a été porté à 3 680 000 €.

1°) Montant de l'émission. — 3 680 000 € (Trois millions six cent quatre vingt mille euros).

2°) Nombre de titres, valeur nominale, prix d'émission. — 3 680 actions de 1 000 € de valeur nominale.
Les actions sont émises au pair, sans prime d'émission, et sont à libérer intégralement lors de la souscription.

3°) Forme des titres. — Inchangé.

4°) Souscription des actions : délai, conditions, droit de priorité :
— Alinéa 1 : inchangé
– La souscription sera ouverte du 25 novembre au 29 décembre 2005. Les cinq premiers jours ouvrables de souscription sont réservés aux actionnaires ; la souscription publique sera donc ouverte le 1er décembre 2005. Elle sera close sans préavis, dès que la totalité des 3 680 actions aura été souscrite ;
– Souscription minimale : 6 actions, soit 6 000 €, pour tous les actionnaires et les nouveaux souscripteurs.
— Alinéas 4 et 5 : inchangés
– Paragraphes 5, 6 et 7 : inchangés.

8°) Défaut de réalisation, restitution des fonds. — Conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire, au vu du résultat des opérations de souscription, le conseil d'administration se réserve, s'il le juge opportun, de limiter l'augmentation du capital au montant des souscriptions reçues à la condition toutefois que celles-ci atteignent au moins 2 760 000 € (2 760 actions).
Au cas où le montant des souscriptions reçues n'atteindrait pas 2 760 000 €, l'augmentation de capital ne pourrait être réalisée. Les fonds recueillis seraient alors restitués aux souscripteurs sans frais ni intérêts dans les conditions prévues par la loi et dans le délai d'un mois à compter de la clôture des souscriptions et ce, à l'initiative de la société.

9°) Garantie de rachat. — Inchangé.

10°) Prospectus. — Un prospectus et un prospectus complémentaire ayant les visas n° 05-774 du 16 novembre 2005 et n° 05-840 du 8 décembre 2005 de l'Autorité des marchés financiers, sont tenus gratuitement à la disposition du public, au siège social de la société et à la banque OBC – Odier Bungener Courvoisier, 57, avenue d'Iéna, 75116 Paris.

11°) Objet de l'insertion. — La présente insertion intervient en vue de l'émission de 3 680 actions de 1 000 €.

Sofica Valor 7,
Le directeur général délégué :
NATHALIE TOULZA-MADAR,
faisant élection de domicile au siège social de la société.

07061

SOFICINEMA 3

Société anonyme se constituant par appel public a l'épargne.
Siège social : 48, avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris.

Modification de la notice parue au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* le 21 novembre 2005 pages 29599 et 29600, rectifiée par une annonce parue au même bulletin le 25 novembre 2005 page 29971.
Suite à l'obtention de l'agrément ministériel autorisant à porter le capital de Soficinema 3 de 5 500 000 € à 7 000 000 €, la notice précitée est modifiée comme suit :
— Le premier paragraphe de la rubrique capital social-Souscription est rédigé de la manière suivante : « Compte tenu de l'obtention en date du 6 décembre 2005 de l'agrément du capital de Soficinema 3 par le ministre de l'économie et des finances à hauteur d'un montant de 7 000 000 €, le montant du capital social est fixé à la somme de 7 000 000 € divisés en 7 000 actions de 1 000 € nominal chacune ».
Au second paragraphe de cette même rubrique, les termes « A défaut de recueillir le capital minimum prévu de 5 000 000 € » sont remplacés par les termes « A défaut de recueillir le capital minimum prévu de 6 300 000 » ;
— Le second paragraphe de la rubrique délai de souscription est rédigé de la manière suivante : « Elles pourront être suspendues sans préavis dès que le montant en capital fixé à 7 000 000 € aura été intégralement souscrit » ;
— La rubrique Prospectus est rédigée de la manière suivante : « Un prospectus qui a reçu le visa n° 05-776 en date du 16 novembre 2005 et le visa complémentaire n° 05-841 en date du 8 décembre 2005 de l'Autorité des marchés financiers est tenu à la disposition du public ;
— La rubrique objet de l'insertion est rédigée de la manière suivante : « La présente insertion est faite en vue de l'émission des 7 000 actions maximum Soficinema 3 dont il est question au paragraphe « Capital social – souscription » ci-dessus.

Les fondateurs :

BNP Paribas, société anonyme au capital de 1 676 495 744 €, 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris. Représentée par : M. PIERRE CALOGERO, directeur du groupe Elysée Haussmann, M. DELPHINE CAVAGNAC, directrice de l'Agence Audiovisuel.

OBC Odier Bungner Courvoisier, société anonyme au capital de 60 000 000 €, 57, avenue d'Iéna, 75116 Paris. Représenté par : M. MAGGIEL SCALONGNE, président Général Banque, M. NICOLAS LESUER, responsable Marcketing Gestion de Fortuna.

07067

SOGECINEMA 5

Société pour le financement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle.
Siège social : 170, place Henri Regnault, 92400 Courbevoie.

Modification de la notice publiée au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 28 novembre 2005 page 30163.